



Commune de **B E R T R A N G E**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE	SEANCE PUBLIQUE DU 10 JUILLET 2026 <i>Date de l'annonce publique : 03.07.2026</i> <i>Date de la convocation des conseillers : 02.07.2026</i>
<i>Présents :</i> MM. Youri DE SMET, bourgmestre et Roger MILLER et Marc LANG, échevins M. Frank COLABIANCHI, Mme Monique SMIT-THIJS, M. Guy WEIRICH, Mmes Nadine SCHARES, Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, M. Marc RAUCHS (points 1 - 8A), Mmes Yolande SCHUSTER, Nadine PHILIPPE, Mme Mariette GALLMEISTER, M. Stefan GLOBER, conseillers, M. Georges FRANCK, secrétaire <i>Excusé :</i> M. Marc RAUCHS, conseiller (point 8B - 16B)	

15. CIRCULATION

15.C AVENANTS AU REGLEMENT DE CIRCULATION : APPROBATION

15.C.1 AVENANT AU REGLEMENT DE CIRCULATION : APPROBATION

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 9 octobre 2014 relative à l'approbation du règlement de circulation de la Commune de Bertrange tel qu'il a été modifié par la suite, approuvé par Monsieur le Ministre du Développement durable le 05.11.2014 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 07.11.2014,

Considérant qu'il y a également lieu de modifier le règlement de circulation au chapitre 6 « ARRET, STATIONNEMENT et PARCAGE – INTERDICTIONS ET LIMITATIONS » par une nouvelle section « STATIONNEMENT A DUREE LIMITEE (PAYANT) » en vue de réglementer le stationnement avec disque sur le parking ArcA et à l'intersection avec la rue des Mérovingiens à côté de l'immeuble 12 (rue des Mérovingiens),

Vu l'avis préalable favorable du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

avec toutes les voix :

1. approuve l'avenant au règlement de circulation modifié du 9 octobre 2014 de la Commune de Bertrange repris en annexe de la présente,
2. transmet la présente à l'approbation de l'autorité supérieure.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 14 juillet 2026

Le Bourgmestre,

Le secrétaire,



[Handwritten signature of the Bourgmestre]

[Handwritten signature of the secrétaire]

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 10.07.2026 portant approbation de l'avenant au règlement de circulation de la Commune de Bertrange, approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 27.07.2026 et par le Ministre des Affaires intérieures en date du 30.06.2026 n°322/26/CR, a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 05 août 2026

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire